Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_27-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

N° C20_02_2025_27 - Modification des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) - Budget principal

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	53	15	68	22

Pour : 68	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 14 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, MARTIN François, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BELAUD Bernard (pouvoir donné à DELEZAY Gaëtan), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), NEE Nicole (pouvoir donné à THELLIER Odile), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_27-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Modification des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) - Budget principal

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'instruction codificatrice M57;

Vu la délibération n° C07-03-2024-28B du conseil communautaire du 7 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C07-03-2024-24 du conseil communautaire du 7 mars 2024 ;

Vu les délibérations n° C11-04-2024-11 et C11-04-2024-12 du conseil communautaire du 11 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances ;

Pour prendre en compte le retard pris sur certaines opérations et le décalage de la facturation, il y a lieu de réajuster le phasage en dépenses et en recettes sur l'exercice 2025 ;

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP ANTERIEURS	CP 2024	CP 2025	CP 2026
17060 - PLU INTERCOMMUNAL	BP 2024	2020	DEPENSES	547 267,27 €	121 896,70 €	287 712,00 €	137 658,57 €	137 658,57 €
		2020	RECETTES	194 971,10 €	73 383,45 €	47 196,28 €	74 391,37 €	74 391,37 €
	BP 2025	2020	DEPENSES	558 062,70 €	121 896,70 €	81 414,00 €	273 547,00 €	81 205,00 €
		2020	RECETTES	452 305,03 €	73 383,45 €	91 382,54 €	112 883,51 €	174 655,53 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP ANTERIEURS	CP 2024	CP 2025
17061 - PLU COMMUNAUX	BP 2024	2020	DEPENSES	203 314,84 €	78 744,84 €	105 120,00 €	19 450,00 €
		2020	RECETTES	33 352,00 €	6 550,15 €	17 243,88 €	9 557,97 €
	BP 2025	2020	DEPENSES	203 314,84 €	78 744,84 €	43 927,20 €	80 642,80 €
		2020	RECETTES	30 808,38 €	6 550,15 €	12 282,23 €	11 976,00 €

PROG.	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_27-DE

					Antérieurs	2024	2025	2026
		2020	DEPENSES	6 730 770,70 €	435 320,47 €	1 449 980,14 €	4 290 699,46 €	554 770,63 €
		2020	RECETTES	2 645 405,53 €	- €	511 931,41 €	1 403 410,30 €	730 063,82 €
		2020	DEPENSES	6 532 913,32 €	435 320,47 €	1 332 019,61 €	4 114 527,00 €	651 046,24 €
		2020	RECETTES	2 811 240,01 €	- €	364 074,09 €	1 539 806,56 €	907 359,36 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 2024-02 - INSTALLATION CHAUFFAGE SOLAIRE PISCINES	DM AVRIL	2024	DEPENSES	234 298,00 €	69 037,60 €	58 257,60 €	54 788,40 €	52 214,40 €
		2024	RECETTES	79 749,35 €	11 324,93 €	24 120,98 €	22 684,59 €	21 618,85 €
	BP 2025	2024	DEPENSES	233 959,82 €	68 699,42 €	54 788,40 €	58 257,60 €	52 214,40 €
		2024	RECETTES	35 666,31 €	11 125,14 €	8 136,08 €	8 651,25 €	7 753,84 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes des autorisations de programme tels que présentées.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_27-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
25 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
25 févr. 2025